



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 octobre 2014 à 18 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01 Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**30 – Administration et finances**

- 30.01 Budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**70 – Autres sujets**

- 70.01 Levée de la séance extraordinaire.



**Dossier # : 1142409019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2015. Tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1142409019, ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 43 170 800 \$, de transferts centraux de 34 407 600 \$, de revenus de taxation locale de 6 540 000 \$, de revenus locaux de 1 729 900\$ et d'une affectation de surplus de 493 300 \$.

**Signé par** Gilles RAINVILLE **Le** 2014-09-30 15:54

**Signataire :**

Gilles RAINVILLE

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142409019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 3 octobre 2014 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015 et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront fournis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE14 1292 du comité exécutif en date du 13 août 2014 (1143843011) : Fixer les dates limites au 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

**DESCRIPTION**

Le budget de 2015 a été établi sur la base de la réforme du financement des arrondissements amorcée en 2013 par l'administration municipale. Nous avons donc poursuivi l'élaboration du budget 2015 dans la même veine et les principes directeurs de la réforme visant à soutenir les éléments suivants ont été maintenus; services de qualité aux citoyens, vision globale de la ville, stabilité et prévisibilité du financement, équité, imputabilité et autonomie des arrondissements.

Suite à la poursuite de l'exercice d'harmonisation des budgets en 2015, le budget total de l'arrondissement a été établi à 43 170 800\$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 34 407 600\$, d'une taxation locale de 6 540 000\$, de revenus de tarification locale de 1 729 900\$ et finalement par l'entremise d'une affectation de surplus de 493 300\$.

L'exercice de paramétrisation des budgets 2015 a notamment résulté à la réduction des transferts centraux à terme de 3 246 000\$ pour l'arrondissement de Saint-Léonard. Afin de réussir la mise en place de cette nouvelle méthode de partage des budgets, la réduction sera amortie progressivement sur une période de 10 ans. Pour le budget 2015, les transferts centraux ont donc été réduits de 324 600\$ en regard de cet ajustement global. En tenant compte de certains autres ajustements et transferts de responsabilités, les

transferts centraux de 2015 seront donc de 34 407 600\$, soit 501 900\$ en moins comparativement aux transferts au budget 2014 de 34 909 500\$.

Pour ce qui est des revenus de taxation locale, aucune nouvelle taxe n'est ajoutée pour le budget de 2015. Les revenus passeront donc de 6 349 300\$ à 6 540 000\$ et cette croissance s'explique par une indexation de 2% des revenus actuels ainsi que par la croissance immobilière projetée.

Les revenus de tarification sont réduits de 387 100\$, passant de 2 117 000\$ à 1 729 900\$. et s'explique notamment par la mutualisation des revenus permis de construction et modifications qui ont réduit de 500 000\$ ce budget de revenus. Un méthode de redistribution des revenus de permis permettra à chaque fin d'année financière un partage des surplus de revenus entre les différents arrondissements. Enfin une somme de 112 900\$ vient s'ajouter et provient notamment de revenus de redevances publicitaires additionnels.

Enfin, une affectation de surplus de 493 300\$ devra être utilisée en 2015 afin de balancer le budget et compenser temporairement pour les réductions importantes provenant de l'exercice de la réforme des arrondissements (RFA). En effet, en tenant compte des hausses contractuelles, de la croissance des coûts de main-d'oeuvre et ce , malgré une démarche importante de rationalisation de plus de 1,1M\$ sur le plan de la rémunération, des efforts supplémentaires devront être mis en place dès l'an prochain afin d'atteindre les objectifs de la ville centre tout en maintenant un niveau de qualité des services offerts aux citoyens.

Finalement, sur le plan de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2015 sera de 248,5 années-personnes (A/P), soit une réduction de 14 années-personnes (A/P) comparativement au budget de 2014 qui comprenait 262,5 A-P. Cette réduction de structure est conséquente entre autres de l'application du plan quinquennal de main d'oeuvre (PQMO) qui prévoit le non-remplacement d'un employé sur deux lors de son départ et également par des contraintes budgétaires.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le service des finances de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LAVALLÉE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières - C/E

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-30

Jacques LALONDE  
Directeur des services administratifs - intérim